

# COMMUNE DE LONGEVILLE SUR DOUBS

## PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

**SEANCE DU : Mercredi 23 février 2022**

L'an deux mille vingt-deux, le mercredi vingt-trois février à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de Longeville sur Doubs, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Mairie de Longeville sur Doubs, sous la présidence de Monsieur Pierre-Aimé GIRARDOT, Maire.

Etaient présents : MM. CHAVEY David - CLIMENT Benjamin – FRESARD Maxime - GIRARDOT Mathieu – GIRARDOT Pierre-Aimé – GUEUTAL Didier – LOUVET Martine - MAHIEUX Wilfrid – MUGNIER Sarah – PARDONNET Claudine - PETREMANT Isabelle – SILVANT Hervé – TUETHEY Eric -

Absentes excusées - MORENO Christine (pouvoir à MUGNIER Sarah) – OMASTA Maud  
Monsieur GUEUTAL Didier a été nommé secrétaire de séance par le Conseil Municipal.

Monsieur le Maire ouvre la séance à 20 h 00.

### **Ordre du Jour :**

- 1 – Approbation du précédent procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal
- 2 – Création d'un poste d'Adjoint Technique Territorial et suppression d'un poste d'Adjoint Technique Territorial 2<sup>ème</sup> classe au 07/04/2022 - délibération N° 1
- 3 – Adoption du compte administratif 2021 et du compte de gestion 2021 de la commune – délibération N° 2
- 4 – Compte administratif 2021 – affectation du résultat de fonctionnement - délibération N° 3
- 5 – Débat d'Orientation Budgétaire –
- 6 – Reversement par le SYDED d'une fraction de la Taxe sur la Consommation Finale d'Electricité (TCFE) - délibération N° 4
- 7 – Acceptation indemnité assurance suite à sinistre – délibération N° 5
- 8 – Approbation de la révision libre des attributions de compensation 2021 de PMA – délibération N° 6
- 9 – Informations Commissions Communales
- 10 – Informations Pays de Montbéliard Agglomération
- 11 – Questions diverses

### **1 – Approbation du précédent procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le procès-verbal de la dernière réunion ordinaire en date du 15/12/2021.

### **2 – Création d'un poste d'Adjoint Technique Territorial et suppression d'un poste d'Adjoint Technique Territorial 2<sup>ème</sup> classe au 07/04/2022 - délibération N° 1**

Suite au départ en retraite de M. IBER Jean-Marie, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de supprimer son poste d'Adjoint Technique Territorial Principal 2<sup>ème</sup> classe et de créer un nouveau poste d'Adjoint Technique Territorial, à compter du 7 avril 2022.

### **3 – Adoption du compte administratif 2021 et du compte de gestion 2021 de la commune – délibération N° 2**

Le Conseil Municipal :

- réuni sous la présidence de Mme Sarah MUGNIER,

- délibérant sur le compte de gestion 2021 dressé par M. le Trésorier et le compte administratif 2021 dressé par M. GIRARDOT Pierre-Aimé, Maire,

- après s'être fait présenter le budget primitif ainsi que les décisions modificatives de l'exercice considéré pour la gestion de la commune de Longeville sur Doubs,

- 1) Prend acte de la présentation du compte de gestion et du compte administratif,
- 2) Constate pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion, relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice 2021 et aux fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,
- 3) Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

Le Maire ayant quitté la séance, le Conseil Municipal adopte, à l'unanimité des membres présents, le compte de gestion 2021 et le compte administratif 2021 dont les résultats définitifs sont arrêtés à :

\* Commune :

- Excédent de fonctionnement cumulé :	365 878.22 €
- Déficit d'investissement cumulé :	- 83 274.66 €
- Excédent global de clôture	282 603.56 €

#### **4 – Compte administratif 2021 – affectation du résultat de fonctionnement - délibération N° 3**

Le Conseil Municipal, après avoir ce jour entendu et approuvé le compte administratif 2021 de la commune, décide à l'unanimité d'affecter le résultat de fonctionnement 2021 comme suit :

Pour mémoire :

- Excédent fonctionnement antérieur reporté : 252 573.80 €
- Excédent de fonctionnement 2021 : 113 304.42 €
- Excédent global de fonctionnement au 31/12/2021 : 365 878.22 €

Le solde positif est affecté comme suit :

- En réserve : article Investissement recette 1068 : 198 231.38 €
- En report à nouveau : article Fonctionnement recette 002 : 167 646.84 €

#### **5 – Débat d'Orientation Budgétaire –**

Présentation du tableau de suivi des projets de la commune et échange sur ceux à programmer.

Les perspectives pour la préparation budgétaire 2022 ont été évoquées :

- Remplacement d'environ 70 luminaires classiques par des LEDS,
- Changement des modules de programmation du chauffage de l'école et de la salle des fêtes,
- Plantations forestières dans le cadre du plan de relance.

#### **6 – Reversement par le SYDED d'une fraction de la Taxe sur la Consommation Finale d'Electricité (TCFE) - délibération N° 4**

Le Comité Syndical du SYDED, lors de ses séances du 2 avril 2021 et du 17 décembre 2021, a délibéré pour prendre les décisions suivantes :

- Appliquer à la Taxe sur la Consommation Finale d'Electricité (TCFE) perçue en sa qualité d'autorité organisatrice de la distribution publique d'électricité, le coefficient multiplicateur de 8.5 à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022, sur le territoire de ses communes membres, dont la population totale recensée par l'INSEE est inférieure ou égale à 2000 habitants ;
- Reverser à toutes ses communes membres en lieu et place desquelles il perçoit la Taxe sur la Consommation Finale d'Electricité (TCFE), une fraction égale à 25 % du montant de taxe perçue sur leur territoire respectif, sous réserve que ces communes prennent une délibération concordante à celle du SYDED, et ce avant le 1<sup>er</sup> juillet pour application au 1<sup>er</sup> janvier de l'année suivante.

Considérant les décisions du SYDED et conformément aux dispositions prévues au dernier alinéa de l'article L5212-24 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé du Maire et en avoir délibéré, décide :

- d'accepter le reversement par le SYDED à la commune, d'une fraction égale à 25 % du montant de la Taxe sur la Consommation Finale d'Electricité (TCFE) perçue sur le territoire de la commune, et ce à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023 ;
- de donner délégation au Maire pour prendre toutes dispositions nécessaires à l'exécution de la présente décision.

#### **7 – Acceptation indemnité assurance suite à sinistre – délibération N° 5**

Le Maire informe le Conseil Municipal que suite à l'accident de M. VILLARD Jean-Pierre survenu le 02/10/2021 vers la passerelle de la commune, l'assurance GROUPAMA a versé à la commune une indemnité de 1 691.74 €.

Le Conseil Municipal, information du Maire entendue et après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte cette indemnité.

#### **8 – Approbation de la révision libre des attributions de compensation 2021 de PMA – délibération N° 6**

Vu la loi n° 2015-991 du 7 août 2015, portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code général des impôts et notamment l'article 1609 nonies C ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 25-2021-07-01-00016 portant mise à jour des statuts de la Communauté d'Agglomération « Pays de Montbéliard Agglomération » ;

Vu le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT), réunie en séance le 4 octobre 2021 ;

Vu la délibération du conseil communautaire n° C2021/238 du 16 décembre 2021 fixant le montant des attributions de compensation 2021 ;

Vu la délibération du conseil communautaire n° C2021/239 du 16 décembre 2021 approuvant la fixation libre du montant des attributions de compensation 2021.

Par délibérations n° C2021/238 et C2021/239 du 16 décembre 2021, les élus communautaires ont, dans un premier temps, arrêté le montant des attributions de compensation 2021 après prise en compte de l'évaluation par la CLECT des transferts de charges des compétences « eaux pluviales urbaines » et « défense extérieure contre l'incendie » puis, dans un second temps, approuvé la fixation libre des attributions de compensation afin de ramener ces transferts de charges à 0.

En application de l'article 1609 nonies C du code général des impôts, chaque commune intéressée doit désormais délibérer à la majorité simple sur le montant révisé de son attribution de compensation tel que fixé par délibération n° C2021/239 du 16 décembre 2021.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal, décide :

d'approuver le montant révisé de l'attribution de compensation tel que figurant dans la délibération du conseil communautaire n° C2021/239 en date du 16 décembre 2021,

-de notifier cette décision à Monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération.

## **9 – Informations Commissions Communales**

### Commission Communication :

- Le bulletin municipal a été distribué avec un questionnaire sur le projet de parcours sportif.

### Fêtes et cérémonies - Vie sociale :

- Le salon de l'artisanat et des vins aura lieu les 26 et 27 mars 2022 à la salle des fêtes.

- Présentation d'un projet « Théâtre d'un jour » avec la Compagnie Gakokoé qui pourrait avoir lieu à Longeville sur Doubs.

### Vie scolaire :

Bilan de la fréquentation du périscolaire et de la cantine pour le début de l'année.

## **10 – Informations Pays de Montbéliard Agglomération**

- Comptes-rendus des conseils communautaires des 16/12/2021 et du 20/01/2022.

## **11 – Questions diverses**

- Le Maire présente au Conseil Municipal trois déclarations d'intention d'aliéner. Concernant ces ventes, le Conseil Municipal n'entend pas exercer son droit de préemption.

La séance est levée à 23 h 00.

Le Maire,

Pierre-Aimé GIRARDOT.

Conseillers municipaux	Nom Prénom	Présents	Absents	Pouvoirs	Signatures
Maire	M. GIRARDOT Pierre-Aimé	x			
1 <sup>er</sup> Adjoint	M. TUETÉY Eric	x			
2 <sup>ème</sup> Adjoint	Mme MUGNIER Sarah	x			
3 <sup>ème</sup> Adjoint	M. GIRARDOT Mathieu	x			
4 <sup>ème</sup> Adjoint	M. GUEUTAL Didier	x			
	M. CHAVEY David	x			
	M. CLIMENT Benjamin	x			
	M. FRESARD Maxime	x			
	Mme LOUVET Martine	x			
	M. MAHIEUX Wilfrid	x			
	Mme MORENO Christine (pouvoir à MUGNIER Sarah)		x	x	
	Mme OMASTA Maud		x		
	Mme PARDONNET Claudine	x			
	Mme PETREMANT Isabelle	x			
	M. SILVANT Hervé	x			
	<b>TOTAUX</b>	<b>13</b>	<b>2</b>	<b>1</b>	